

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Création de 12 places d'accueil de jour pour personnes âgées dans le département de la Seine-Maritime

Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : 11 juillet 2024

Date limite de dépôt des projets : 2 octobre 2024

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Dossier type de candidature

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

En lien avec le Président du Département de la Seine-Maritime.

2. Calendrier prévisionnel

Publication de l'avis d'appel à candidatures	11 juillet 2024
Date limite de dépôt des dossiers	2 octobre 2024
Sélection des projets	19 novembre
Date butoir de mise en œuvre du projet	1 ^{er} juillet 2025

Le présent avis d'appel à candidatures est publié sur le site internet de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

3. Objet de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures a pour objet la création **12 places** d'accueil de jour (AJ), dans le département de la Seine-Maritime, implantées sur les territoires suivants :

- **6 places** sur le **Territoire de santé du Havre**
- **6 places** sur la **Métropole de Rouen Normandie**.

La mission de l'accueil de jour est de proposer un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

4. Textes de référence

- Articles D.312-8 à D.312-10 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Circulaire n° DGCS/SD3A/2011/444 du 29 novembre 2011 relative aux modalités d'organisation de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire ;
- Instruction n°DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DFO/2023/60 du 15 mai 2023 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2023 ;
- Projet Régional de Santé 2023-2028 - Priorité n°7 : Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- Nouvelle stratégie pour les aidants 2023-2027 (engagement n°1).

5. Financement

L'activité de la structure sera financée sur la partie soins par une dotation forfaitaire annuelle de **13 650 € par place**. Dans le cadre d'un accueil de jour adossé à un EHPAD, le coût du transport est imputé à 100% sur la section soins.

Pour le Département, le tarif journalier de l'accueil de jour est calculé en tenant compte des charges nettes des sections hébergement et dépendance rapportées à l'activité. Pour information, le tarif journalier moyen départemental en 2023 était de 41,54 €.

Ces dotations financières ne se substituent pas aux divers financements qui pourraient être mobilisés par ailleurs (exemples : allocation personnalisée d'autonomie, etc.).

Afin d'optimiser le taux d'occupation, le fonctionnement des places d'accueil de jour devra être assuré en « file active » soit par extension de services existants ou création d'un nouveau service rattaché.

ATTENTION ! Les autorités de tarification n'attribueront pas de moyens financiers relatifs à l'investissement.

6. Calendrier de mise en œuvre

Les places d'accueil de jour doivent être opérationnelles au plus tard le **1^{er} juillet 2025**.

7. Cahier des charges et composition du dossier

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en **annexe 1** du présent avis d'appel à candidatures.

Il est téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, dans la rubrique de l'appel à candidatures : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

Le dossier de candidature doit comprendre le dossier de candidature type et les pièces à joindre (point n°9) figurant en annexe 2.

8. Modalités de dépôt des dossiers de candidatures

L'envoi des dossiers devra se faire **impérativement** sous format dématérialisé, au plus tard pour le **2 octobre 2024** délai de rigueur, par mail à l'adresse suivante :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

ATTENTION ! Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (l'accusé réception faisant foi).
--

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 25 septembre 2024** par messagerie à l'adresse suivante :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures « **Appel à candidatures médico-social 2024 – Accueil de jour 76** ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur le site Internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à candidatures : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

9. Modalités d'instruction

Les projets seront étudiés par des instructeurs désignés au sein de l'ARS de Normandie et du Département de Seine-Maritime. Les candidats seront auditionnés.